

MRE

Bandes préfabriquées thermocollées

Module Route Étroite

Ce marquage est essentiel pour la sécurité routière, particulièrement sur les routes où l'espace est limité (ponts étroits, tunnels, routes de campagne, etc.)

Il indique aux conducteurs la nécessité de réduire leur vitesse et d'adapter leur conduite à des conditions plus restreintes.



Marking the future with you

Mise en œuvre Module Routes Étroites PREMARK™

- Moyens matériels : 1 fourgon/utilitaire avec topomètre
Si besoin 1 véhicule en aval pour la protection.
- Moyens humains : 1 applicateur + 1 ou 2 conducteurs selon configuration.
- Chantier mobile sous circulation avec mise en route et arrêt du chantier quasi instantanément.



- Repérage des interdistances grâce au topomètre
- Interdistances préconisées entre 2 MRE (Module Route Étroite) PREMARK™
1 MRE/15 m en lignes droites et 1 MRE/7,5 m en courbes



- Les microbilles de verre du MRE PREMARK™ sont saupoudrées en usine.
- Grâce à la qualité de son front de flamme, le chalumeau aérogaz Jetpack™ permet d'enchaîner parfaitement les microbilles de verre pour des performances de rétro réflexion optimales.
- Indicateurs de chauffe intégrés pour plus de confort et de qualité dans la mise en œuvre (système breveté).
- Application simple et rapide en 1 seule passe.
- Rendement moyen : 120 ±5 MRE/h, soit 9 km/jour sur la base d'1 MRE/15 m.



Le MRE PREMARK™ épouse parfaitement le support

- Mise en œuvre possible toute l'année.
- PREMARK™ s'applique directement sur enrobé bitumineux ou sur enduit superficiel sans primaire d'accrochage.
- Pas d'entretien. En cas de nécessité, l'application de PREMARK™ sur PREMARK™ est 100% compatible.
- Certifiée NF Environnement, PREMARK™ est sans odeur.



PREMARK™ RS2+

P6 Q2 R4 S2



Art. 118-13. – Marquage axial sur route étroite.

Sur les routes étroites bidirectionnelles situées hors agglomération et dont la largeur de chaussée est inférieure à 5,20 mètres, il est possible de réaliser un marquage axial de guidage rétro réfléchissant et de couleur blanche.

Les marques axiales de guidage dont le dessin est reproduit en annexe D9 sont placées dans l'axe de la chaussée et leur interdistance est d'une quinzaine de mètres. Cette valeur peut être modulée en fonction de la visibilité, afin qu'au moins deux marques soient vues simultanément.

GEVEKO MARKINGS

Rue du bon puits - Saint Sylvain d'Anjou - 49480 Verrières en Anjou
+33 (0)2 41 21 14 10 - info@gevekomarkings.fr - www.geveko-markings.fr

